

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/303 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2015/103</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 83

Votants : 93 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 93 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le quinze décembre deux mille quinze, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Challerange, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 09/12/15

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BEGNY Agnès, COSSON Pauline, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, SEMBENI Anne, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Jacques, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARTELET Michel, COLSON Dominique, COLSON Gilles, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER CLÉMENT Frédéric, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEGLAIRE Thierry, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GAVART Régis, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LONGHAIS Christian, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MANESSE Jean-Eric, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RAUSSIN Bruno, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel et VAN STECKELMAN Gérard.

Représentés : Madame MASLACH Marie-Odile donne pouvoir de vote à Monsieur SINGLIT Benoît, Madame LENFANT Maryvonne donne pouvoir de vote à Madame BEGNY Agnès, Madame PASSERA Karine donne pouvoir de vote à Monsieur DUGARD Yann, Madame ROGER Magali donne pouvoir de vote à Monsieur CARPENTIER Dominique, Monsieur CARRE Joël donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON Francis, Monsieur DANNEAUX Dominique donne pouvoir de vote à Monsieur MANCEAUX Christophe, Monsieur ETIENNE Philippe donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET Francis, Monsieur HUREAU Benoît donne pouvoir de vote à Madame PIEROT Chantal, Monsieur LOUIS Jean-Marc donne pouvoir de vote à Monsieur RATAUX Frédéric, Monsieur QUEVAL Guillaume donne pouvoir de vote à Monsieur MATHIAS Frédéric.

OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INGENIERIE LEADER EN 2016

Vu la délibération n°DC2014/75 du 29/09/2014 décidant de candidater au programme européen LEADER sur l'ensemble de son territoire ;

Vu la délibération n°DC2014/76 du 29/09/2014 créant l'emploi de chargé de mission LEADER ;

Vu la délibération n°DC2015/82 du 20/10/2015 validant le programme de développement LEADER 2014/2020 ;

Considérant le dépôt du dossier de candidature LEADER en date du 30/10/2015 ;

Considérant que la Région Champagne Ardenne, par correspondance datée du 23/11/15, a informé la 2C2A de la prolongation de l'aide à l'ingénierie dans le cadre du soutien préparatoire à la candidature LEADER afin de permettre notamment la poursuite du travail sur les fiches actions ;

Considérant que les dépenses éligibles concerneront le 1^{er} semestre 2016 (plafond de 55 000 € par dossier – Aide de 80%).

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 22 DEC. 2015 et de sa publication ou notification le

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le plan de financement de l'ingénierie LEADER tel que figurant ci-après :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (y compris charges patronales)	20 500.00€	FEADER	19 600.00€
Dépenses sur factures supportées par le demandeur (communication ...)	3 000.00€	2C2A	4 900.00€
Frais de déplacement, frais de formation	1 000.00€		
TOTAL	24 500.00€	TOTAL	24 500.00€

- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

